

## **Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière du 1180, autoroute Duplessis**

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36435Cd, R.V.Q. 3397

Déposé au conseil municipal

4 février 2025

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique;
- Les principaux commentaires émis et les recommandations formulées dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

## **Description du projet**

Le projet vise à autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière pour le bâtiment commercial situé au 1180, autoroute Duplessis (ancien restaurant Burger King).

Le secteur concerné est situé dans une zone commerciale à proximité des autoroutes et est éloigné des quartiers résidentiels. Le projet n'a donc pas d'impact majeur sur le voisinage immédiat.

Toutefois, la réglementation en vigueur dans la zone permet l'implantation d'un café-terrasse en cour latérale et avant uniquement.

Pour permettre au projet d'aller de l'avant, il est notamment souhaité de modifier la réglementation d'urbanisme en permettant au requérant :

- De démolir le bâtiment existant;
- D'y construire un bâtiment de commerces de restauration avec des terrasses vers l'intérieur pour créer une relation avec le cinéma et les autres commerces.

## **Principales modifications réglementaires**

Les modifications visent à :

- Autoriser l'implantation d'un café-terrasse en cour arrière;
- Exiger qu'un minimum de 30 % de la superficie de la façade d'un bâtiment principal soit vitré pour l'usage de la classe *Commerce de restauration et de débit d'alcool* et situé sur l'autoroute Duplessis.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

## **Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :**

[www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=818](http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=818)

## Démarche de participation publique

### Étapes

- Consultation publique sur le projet de modifications réglementaires – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de L'Aéroport : le mardi 14 janvier 2025, à 19 h, au Centre Trois-Saison (1390, rue Buffon);
- Consultation écrite : du 15 au 21 janvier 2025.

### Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modifications réglementaires et demande d'opinion au conseil de quartier;
- Rapport de la consultation écrite (7 jours).

### Rétroaction

À la suite des suggestions et commentaires reçus lors de l'assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement.